

Mario Albertini

Tutti gli scritti

IV. 1962-1964

a cura di Nicoletta Mosconi

Società editrice il Mulino

Profession de foi d'Autonomie fédéraliste

Amis délégués!

Au cours de ce Congrès vous votez trois fois: pour la Charte philosophique, pour la résolution politique et pour la profession de foi liée à l'élection du Comité central. Mais, dans un Congrès ordinaire il n'y a qu'un choix à faire, celui du programme d'action pour les deux prochaines années. Par rapport à ce choix fondamental et démocratique voter trois fois signifie ne pas voter du tout.

En ce qui nous concerne, nous ne vous demandons pas de voter trois fois. Nous n'avons pas participé au vote sur la «Charte» qui, à notre avis, aurait dû faire l'objet d'un Congrès extraordinaire, et, d'autre part, nous n'avons pas de profession de foi différente de notre résolution politique. Il en résulte qu'en cette occasion nous ne pouvons que vous répéter:

1) Que, comme nous ne dépendons de personne, nous prendrons toujours position du point de vue de l'Europe, combattant toujours sans pitié tous ceux qui, à l'intérieur ou en dehors du fédéralisme, prennent position du point de vue des gouvernements nationaux, du gouvernement américain ou du gouvernement soviétique parce qu'ils sont financés par des intérêts nationaux, américains ou soviétiques. Pas de compromis là dessus, car la culture fédéraliste et le point de vue européen constituent la seule combinaison qui permet de voir dans ses vrais termes le cours de l'histoire et la situation politique mondiale.

2) Que nous ferons tout notre possible pour développer le Recensement Volontaire du Peuple Fédéral Européen dans le but: a) de renforcer l'organisation là où elle existe, de la créer là où elle n'existe pas; b) de faire sentir le poids du fédéralisme partout où l'on parle de l'unité de l'Europe; c) d'organiser la participation directe des Européens à la construction de l'Europe politique; d) d'aligner un nombre croissant de personnes sur la position

stratégique du *peuple fédéral européen* et de son *pouvoir constituant*. Ce n'est que sur cette base, et en prenant position avec ces personnes et à leur nom, et non plus au nom d'un Mfe isolé et impuissant que l'opinion politique ignore et dont les journaux ne s'occupent pas, que le fédéralisme pourra constituer la force hégémonique de la lutte pour l'Europe.

Centro Studi sul Federalismo, Moncalieri. Sc. 18, op. 746. Volantino distribuito al Congresso di Montreux (10-12 aprile 1964).